FÉDÉRATION FRANÇAISE MONTAGNE ESCALADE

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE MONTAGNE ESCALADE

LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

Contact

Comité National Olympique et Sportif Français
CRDLA Sport
CRDLA-Sport@cnosf.org

Financeurs principaux

Cofinancé par l'Union européenne
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
BANQUE des TERRITOIRES

Pilotes nationaux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
BANQUE des TERRITOIRES
Le Mouvement Associatif
RÉGIONS DE FRANCE
ESS France

Présentation générale

Historique et évolution

Fondée en 1942, **la FFME assure la promotion et le développement en France de six activités sportives** : l'escalade, l'alpinisme, le canyonisme, la randonnée montagne, la raquette à neige et le ski-alpinisme.

Présidée par Alain Carrière depuis 2021, la FFME est membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), de l'International Federation of Sport Climbing (IFSC) et de l'International Ski Mountaineering Federation (ISMF).

La FFME a reçu une délégation du Ministère des sports pour l'escalade, la para-escalade et le ski-alpinisme.

Etat des lieux général de la pratique

122 112 licenciés durant la saison 2023-2024

Le nombre de licenciés à la fédération est **en croissance constante** (hors saison Covid). **En 20 ans le nombre de licenciés a doublé.**
Toutefois, ce nombre ne reflète pas le nombre de pratiquants de l'escalade en France. En effet, plusieurs fédérations proposent cette discipline : la Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne (FFCAM) ainsi que diverses fédérations multisports comme la FSGT.

À cela, il faut ajouter le fait que l'escalade se pratique également beaucoup de façon libre, loin de toute appartenance à un milieu fédéral. Le nombre de grimpeurs en France reste donc très difficile à déterminer. **L'étude « Sport dans la ville » menée par l'Union Sport et Cycles en 2024 l'estimait à deux millions de personnes**

- **Les territoires de montagne rassemblent historiquement un grand nombre de licenciés** FFME, à l'exception de l'Ile-de-France.
- **La ligue AuRA compte le plus de licenciés FFME avec 26 400 licenciés.** Elle est suivie par la ligue **IDF** avec 17 600 licenciés puis l'**Occitanie** avec 12 150 licenciés. Ces régions regroupent également le plus grand nombre de clubs.
- Hors territoires ultramarins, les territoires les moins développés sont ceux de la **région Centre-Val-de-Loire avec 3 700 licenciés en 2024.**
- Concernant, les territoires ultramarins **la Réunion** est un territoire dynamique **avec plus de 1000 licenciés et de nombreux athlètes de haut niveau qui représentent la fédération.**

Chez les **moins de 21 ans, les femmes sont le plus représentées (55%).** Sur l'ensemble des licenciés, la répartition femmes / hommes est proche de la parité : **54% hommes pour 46% de femmes** en 2024.

980 clubs en 2024 majoritairement répartis dans les 3 territoires qui comptent le plus de licenciés

La FFME se distingue également par sa proximité avec d'autres établissements que les clubs puisque des établissements peuvent s'affilier à la FFME. **C'est le cas notamment des salles privées d'escalade. En 2024, on en comptait un peu plus d'une soixantaine.**

Une quinzaine de clubs comptent plus de 500 licenciés. La majorité des clubs comptent entre 100 à 250 licenciés.

Gouvernance et structures de la discipline

Il n'existe aucun club professionnel à la FFME.

Les différents statuts juridiques possibles pour être affilié à la fédération sont :

- L'association loi 1901,
- La section d'association loi 1901,
- Tout type de société sauf les entreprises unipersonnelles.

Pour en savoir plus sur le cadre juridique et règlementaire du secteur sport :

Organisation fédérale et décentralisée

La FFME

16 ligues régionales

87 comités territoriaux
***80 CT** unidépartementaux et **7** pluri-départementaux (rassemblant 2 à 4 départements selon les territoires)*

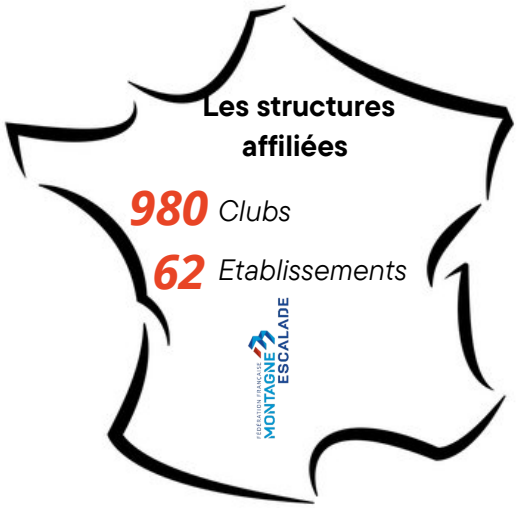

Rôles et missions des Ligues

- ***Promotion des pratiques fédérales***
- ***Organisation de circuits de compétitions régionaux***
- ***Structuration de l'Equipe Technique Régionale (ETR)***
- ***Structuration de l'Accession au Haut Niveau (AHN)***
- ***Mise en place d'une offre de formations fédérales***

Rôles et missions des Comités territoriaux

- ***Promotion des activités et disciplines fédérales***
- ***Développement et animation des circuits de compétition de niveau départemental et les dynamiques de regroupements (type équipes départementales, etc.)***
- ***Développement et gestion des sites de pratiques (SNE, SAE, parcours ski de rando, etc.)***
- ***Accompagnement de proximité des clubs***

Organisation générale des compétitions

La fédération détient la délégation de 3 disciplines : l'escalade, la para-escalade et le ski-alpinisme. Elle **organise et délivre donc les titres nationaux** de ces 3 disciplines. Au niveau régional, et départemental, les titres ne sont délivrés qu'en escalade.

Pour en savoir plus sur les sources de financement dans le sport

Modèle économique des clubs

Le rapport aux subventions

Les clubs FFME **bénéficient principalement de subventions de fonctionnement de leurs collectivités territoriales** : communales, subventions spécifiques départementales, etc.

D'autres subventions sont également sollicitées par les clubs de façon récurrente :

- Projets Sportifs Fédéraux via l'Agence nationale du sport
- Le FDVA

Plan de financements fédéraux

Des plans de financements fédéraux annuels ou pluriannuels existent pour financer des thématiques telles que les équipements, l'équipement des sites naturels d'escalade, le développement de projets multi-activités ou d'évènements nationaux et l'aide à la création d'emploi et de clubs.

Charges principales	*Recettes principales*

• Gestion de la structure artificielle d'escalade (SAE) et matériel : achat matériel (prises d'escalade, corde, etc.)
• Service aux membres :
  ◦ Organisation de sorties
  ◦ Prêt de matériel de prêt : baudriers, chaussons, etc.
• Charges salariales, le cas échéant
	• Services aux membres adhérents à la structure : encadrement de sorties, cours spécifiques (entrainement/compétition, perfectionnement, ...)
	• Prestations d'encadrement de groupes extérieurs (périscolaires, scolaires, entreprises, associations médico-sociales, etc.)
	• Entrées unitaires sur leur SAE, pour certains clubs

Emploi dans la disicpline

Etat de l'emploi dans la discipline

On constate une certaine professionnalisation dans la discipline du fait du développement majeur de l'escalade ces dernières années.

44 salariés dans les ligues dont ***12*** ligues professionnalisées

70 salariés dans les CT dont ***33*** CT professionnalisés

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

Recours au service civique au niveau national via un agrément porté par la Fédération. Pas d'agrément collectif. Cela permet d'impliquer un jeune dans des missions d'intérêt général tout en apportant un regard neuf et un appui aux projets de la structure, sans se substituer aux emplois existants.

Certaines structures territoriales font partie d'un groupement d'employeurs. Cela leur permet de mutualiser des ressources humaines et de faciliter le recours à la fonction employeur en l'externalisant.

2 types de postes recherchés principalement

- Encadrant
- Agent de développement (notamment au niveau des ligues)

Accompagnement et soutien des clubs amateurs

Politique d'accompagnement des structures territoriales

La Fédération dispose d'un service Vie territoriale destiné à accompagner les clubs, CT et ligues dans leur développement sur les thématiques suivantes :

Structuration organisationnelle

Accompagnement à la gouvernance

Accompagnement à la professionnalisation

Accompagnement à la gestion technique des SAE

Structuration et développement du modèle économique

Chiffres clés du PSF

732 900€ d'enveloppe attribuée à la fédération (en hausse sur l'Olympiade 2021-2024)

532 projets subventionnés en 2024 pour ***271*** structures bénéficiaires

Toutes les structures fédérales sont éligibles aux PSF sauf les établissements affiliés. **14 ligues, 40 CT et 160 clubs** ont bénéficié du PSF lors de la campagne 2024.

Thématiques PSF des dernières années

Les thématiques éligibles dans le cadre dans le cadre du PSF en 2025 sont identiques pour toutes les structures, soit :

Le développement de la pratique

L'accession au haut-niveau

La promotion du sport-santé

AGENCE NATIONALE DU SPORT

*La mise en place des **projets sportifs fédéraux (PSF)** est un des enjeux majeurs de l'Agence nationale du Sport en matière de développement des pratiques. Ils consistent à mettre les fédérations au cœur de leur projet de développement en leur donnant la possibilité de décliner au plan territorial leur stratégie fédérale.*

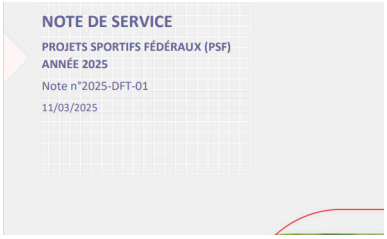
NOTE DE SERVICE
PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (PSF)
ANNÉE 2025
Note n°2025-DFT-01
11/03/2025

Retrouvez dès à présent la note de service de l'ANS relative aux projets sportifs fédéraux de 2025.

Enjeux prioritaires de développement et stratégie de croissance fédérale

Découvrir : Créer les fondations d'une offre de pratique accessible et attractive

- Garantir une qualité d'accueil pour un large public sur des terrains de jeux diversifiés
- Accompagner la pratique initiale
- Inspirer et faire rêver

Progresser : Donner à chacun l'occasion d'élever son capital ressources et nourrir sa propre expérience

- Proposer une diversité d'expériences et de situations de pratiques
- Optimiser les contenus pédagogiques pour permettre aux licenciés de progresser
- Développer l'expertise des acteurs fédéraux en lien avec les enjeux de progression du licencié

Performer : Permettre de mobiliser ses ressources pour réussir (relever ses défis/challenges)

- Vivre et proposer des défis adaptés à toutes les performances
- Optimiser lesdispositifs de formation et d'entraînement
- Valoriser la performance

Objectifs transversaux

- Favoriser et accompagner l'engagement des bénévoles fédéraux
- Accompagner les clubs dans la gestion associative
- Soutenir le développement des projets fédéraux dans les territoires

COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
DLA LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
CENTRE DE RESSOURCES SPORT